

Sujet : [INTERNET] Observations motivées opposition réalisation projet aire de grand passage gens du voyage commune La Jarne

De : "sberthonneau@hotmail.fr" <sberthonneau@hotmail.fr>

Date : 20/03/2024 08:24

Pour : "Pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, monsieur,

Habitants et électeurs sur la commune de La Jarne, bien vouloir trouver ci-joint notre courrier motivé d'opposition au projet de réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage. Nous vous prions d'agréer, Madame, monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.
Marcel et Jeannine BERTHONNEAU

— Pièces jointes :

SLAROTGIIM024032008060.pdf

30 octets

M. et Mme Marcel BERTHONNEAU

7220 LA JARNE

✉ : sberthonneau@noosmail.fr

La Jarne, le 15 mars 2024

OBJET : Projet d'aire de grand passage des gens du voyage

La municipalité nous a informés du projet de réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de La jarne.

Nous manifestons notre désaccord contre ce projet inadapté et inacceptable par son ampleur pour diverses raisons que nous vous exposons ci-contre :

- plusieurs centaines de personnes vont faire leurs besoins plusieurs semaines durant, chaque année, sur le même site par manque de structures sanitaires. Cela va occasionner directement et rapidement des problèmes environnementaux pour la nappe phréatique, les marais, la faune et la flore sauvages et plus en aval la plage d'Aytré ; les approches de ce site vont devenir des décharges de tout ordre et malodorantes ;
- il y a un risque de perte importante d'exploitation pour les parcelles agricoles voisines ;
- les gens du voyage s'alimentent en eau sur les bornes incendie/borne de puisard, pouvant occasionner des difficultés aux secours lors des interventions en cas d'incendie, et en énergie sur les prises de la commune, et ce aux frais du contribuable ;
- les infrastructures communales (terrain de sport, City-stade, jeux...) que nous avons payés avec nos impôts locaux ne pourront pas absorber une augmentation de population si importante plusieurs semaines par an ; nous ne pourrions plus bénéficier librement de ces infrastructures ; des dégradations, des destructions seront inévitables portées sur celles-ci ;
- il y a un risque de perte de valeur foncière pour les habitants du voisinage ;
- la présence d'un grand nombre de personnes lors de ces rassemblements va occasionner un trouble à l'ordre public portant atteinte aux personnes, au bien-être des habitants de la commune : tapage diurne et nocturne, insécurité, incivilités, dégradations, violation de domicile, intrusion dans les propriétés, délits, stationnement sauvage sans respect des règles, arrêtés... ;
- la taille de l'aire prévue est disproportionnée au regard de la taille des villages voisins (La Jarne, Salles-sur-Mer) et des structures présentes ;
- à l'heure de la loi ZAN et de la densification, alors qu'on est en manque de surface pour l'habitat, les activités économiques et même un hôpital, est-ce bien raisonnable de gaspiller 4 ha de terres agricoles pour une aire qui ne servira que quelques semaines par an, juste pour assurer des stationnements quasi-gratuits à des gens du voyage qui ne voyagent plus que pour leurs vacances ?

- est-ce aux habitants de l'agglomération de La Rochelle de payer des structures de vacances de plus d'un million d'euros pour permettre à des gens du voyage sans aucun rapport avec notre collectivité de venir y passer, à tour de rôle, quelques semaines par an quasi gratuitement ?

- la taille de ces aires (4 ha minimum) est demandée principalement par des groupes religieux pour pouvoir y planter une église itinérante (châpiteau) et faire du prosélytisme religieux au profit des sectes évangélistes. Est-ce bien la vocation de l'argent public de financer indirectement ces activités en contradiction avec la loi de 1905 et les fondements de la laïcité ?

- la loi BESSON prévoit ces aires de grand passage pour les rassemblements occasionnels et traditionnels. Les pèlerinages de Sainte-Marie de la Mer sont en effet traditionnels. En quoi les migrations, sur notre côte atlantique, des missions évangélistes sont-elles traditionnelles ?

- les gens du voyage ne respectent pas les lois de la République et les arrêts de la municipalité et de la Préfecture ; des échanges verbaux et physiques violents sont régulièrement médiatisés entre ces personnes et les élus municipaux, la Préfecture et les agents de la force publique.

J. B. H. H. H.

J. B. H. H. H.